Ouverture du service de télépaiement pour la demi-pension

publié le 10/03/2017

A compter de ce jour, vous avez la possibilité de régler les créances de demi-pension de vos enfants par carte bancaire grâce à un système sécurisé mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques.

Pour ce faire, connectez vous à l'Espace Numérique de Travail (même procédure que pour vous connecter à Pronote),
dans la fenêtre d'accueil (là où vous retrouvez les icônes "pronote et sacoche") : cliquez sur l'onglet **"téléservices"** dans la barre noire horizontale
puis cliquez sur l'onglet **"paiement en ligne des factures"** dans la barre violette verticale.

Vous trouverez en pièce jointe une explication visuelle.

Ce service est gratuit , mis à disposition de tous les parents afin de faciliter le règlement de vos créances. Le paiement peut être modulable.

Cordialement.
La Gestionnaire.

Document joint

procedure_telepaiement (PDF de 81.6 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.